

**Le Monde**

## **Le projet de loi sur l'immigration percuté par la crise sur les retraites**

**Le texte, qui n'est pas assuré de trouver une majorité parlementaire, serait reporté voire détricoté. Son sort devait être tranché mercredi.**

Par Julia Pascual

Publié le 22 mars 2023 à 09h27, mis à jour à 09h45

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/22/le-projet-de-loi-immigration-percute-par-la-crise-sur-les-retraites\\_6166487\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/22/le-projet-de-loi-immigration-percute-par-la-crise-sur-les-retraites_6166487_3224.html)

Ce sera vraisemblablement la première victime collatérale de l'adoption de la réforme des retraites par le recours à l'article 49.3 de la Constitution. Dans le contexte de crise politique et sociale, l'avenir du projet de loi immigration semblait, mercredi 22 mars, de plus en plus hypothéqué et son examen en séance publique prévu le 28 mars au Sénat remis en cause.

Sollicité mardi soir, l'Élysée ne confirmait pas le report de l'examen du texte mais assurait qu'Emmanuel Macron s'exprimerait « *sans doute* » sur le sujet lors de son entretien télévisé de 13 heures sur TF1 et France 2 mercredi. Matignon ne confirmait pas davantage le report du texte mais indiquait que le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin devait s'entretenir à ce sujet dans la matinée de mercredi avec la première ministre Elisabeth Borne.

« *Ce n'est pas pleinement arbitré mais probable* », indiquait par ailleurs un conseiller de l'exécutif. « *Ce qui est certain, c'est que Gérard Larcher [le président du Sénat] l'a demandé au président de la République et qu'ils sont d'accord* », précisait à son tour un autre conseiller gouvernemental. « *C'est paradoxalement assez sûr mais pas confirmé* », confiait, encore, la co-rapporteuse du texte et sénatrice Les Républicains (LR) du Morbihan, Muriel Jourda.

En attendant, au ministère de l'intérieur, on échafaude déjà des solutions de repli. « *Gérald Darmanin a proposé d'autres vecteurs qui permettront d'avoir quand même des mesures immigration* », précise ce conseiller, évoquant la possibilité de scinder le texte avec, d'un côté, un projet de loi portant sur les « *mesures consensuelles* » telles que celles visant « *l'accélération du traitement des demandes d'asile* », et, de l'autre, des propositions de loi sur les sujets plus controversés, comme la simplification de la régularisation des travailleurs sans-papiers.

### **« Ça va être la foire aux horreurs »**

Que ce soit au sein de la majorité ou dans l'opposition, il ne se trouvait en tout cas personne pour défendre le maintien du projet en l'état à l'agenda parlementaire. « *C'est un texte de mesures utiles mais c'est un texte clivant*, convient ainsi auprès du Monde le sénateur centriste du Tarn et autre co-rapporteur de la loi, Philippe Bonnecarrère. *Si l'idée est de privilégier l'apaisement, je ne vois pas l'intérêt de le faire examiner par le Sénat et il est évident qu'on ira vers un report.* » Muriel Jourda considère elle aussi que le projet de loi immigration est de nature à « *renouveler le désordre parlementaire* ». « *Est-il besoin de redémarrer des discussions sur un texte qui va secouer les deux chambres et l'opinion*

*publique ? »*, interroge-t-elle.

Au sein de la gauche sénatoriale, les points de vue sont plus marqués encore. « *Compte tenu de la fragilité du pays, ce serait irresponsable d'en rajouter sur le sujet immigration, estime Jean-Yves Leconte, sénateur socialiste des Français établis hors de France. Il faut retirer ce texte sinon ça va être la foire aux horreurs.* »

Lundi soir, Gérard Darmanin avait annulé la réunion prévue place Beauvau mardi au matin et à laquelle il avait convié des sénateurs du bureau de la commission des lois pour discuter du texte qu'il porte depuis l'été 2022 et qui, en fin de compte, n'aura réussi à faire consensus que contre lui.

### **Dissensions internes chez LR**

Dès l'annonce en novembre des principales dispositions de la loi – la deuxième qui porte sur les questions migratoires sous la présidence d'Emmanuel Macron –, le calcul politique défendu par le gouvernement était apparu délicat. Coporté par les ministres de l'intérieur et du travail, Gérard Darmanin et Olivier Dussopt, il était vanté comme un projet équilibré. D'un côté, il affichait un volet répressif, en visant notamment le renforcement des expulsions des étrangers délinquants, à travers la levée de protections contre l'éloignement de certaines catégories de personnes. De l'autre, il défendait un volet plus libéral, axé sur une simplification de la régularisation des travailleurs sans-papiers, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs de l'économie.

Ce prétendu « *équilibre* » se révèle finalement la faiblesse d'un projet décrié aussi bien à droite qu'à gauche. Dans les rangs de la première, on estime qu'il ouvre la voie à une régularisation massive. Parmi la seconde, il est un énième coup de canif portant atteinte aux droits des étrangers.

Au fil des semaines, la question se faisait toujours plus pressante de savoir quelle majorité parlementaire parviendrait à trouver le gouvernement pour faire adopter son texte. Tout en défendant le volet « *régularisation* » de son projet, M. Darmanin répétait à l'envi qu'il comportait « *tout ce que LR a toujours demandé sur l'immigration* » et se disait très ouvert aux amendements de la droite.

Malgré cela, et a fortiori à la lumière des dissensions internes à LR apparues lors des débats sur la réforme des retraites, le soutien de cette droite au gouvernement semblait de plus en plus incertain. « *Il y a un avant et un après réforme des retraites*, prédisait déjà M. Bonnacarrère mi-mars. *Le débat va être beaucoup plus politique. LR voudra marquer ses totems, ses lignes rouges.* »

### **« Dernier 49.3 de la session parlementaire »**

Preuve d'un consensus impossible, en commission des lois du Sénat, les deux rapporteurs du texte, M. Bonnacarrère et M<sup>me</sup> Jourda, n'ont pas trouvé d'accord sur les articles 3 et 4 du texte, portant sur la régularisation des travailleurs sans-papiers dans les métiers dits en tension et sur la possibilité pour certains demandeurs d'asile de travailler dès l'introduction de leur demande de protection. Ils ont donc convenu de réserver l'examen de ces articles à la séance publique. Du reste, la commission des lois, estimant le texte « *trop timoré* », a

largement durci son contenu, adoptant notamment des amendements de suppression de l'aide médicale d'Etat – un panier de soins pour les sans-papiers –, durcissant l'accès à la nationalité, resserrant les critères du regroupement familial ou encore de l'accès au titre « étranger malade ».

Après son examen en séance publique au Sénat, la loi devait être débattue à l'Assemblée nationale fin juin. *« Ce qu'a changé le contexte de la réforme des retraites, c'est le point d'équilibre politique que peut bâtir Darmanin à l'Assemblée, analysait mardi le sénateur Europe Ecologie-Les Verts (EELV) des Bouches-du-Rhône, Guy Benarroche. Au fur et à mesure que la crise s'amplifie autour des retraites, il va perdre des soutiens chez LR et dans sa majorité. »*

*« A l'Assemblée nationale, une partie de LR peut vouloir se distinguer du gouvernement et même si LR adhère au texte, que dira l'aile humaniste de la majorité si le texte n'est pas adouci ? La complexité est vraiment là, abonde le sénateur socialiste des Français établis hors de France, Yan Chantrel. Le gouvernement n'aura pas de majorité claire, or il ne va pas utiliser son dernier 49.3 de la session parlementaire sur ce texte. »*

Figure de l'aile humaniste de la majorité, la députée Renaissance du Maine-et-Loire, Stella Dupont, convenait à son tour que *« la crise actuelle nous amène à revoir nos méthodes. Il faut faire les choses différemment pour que nos textes puissent passer »*. Plusieurs députés macronistes réfléchissent au moyen de faire adopter les dispositions sur la régularisation des travailleurs sans-papiers, emblématiques du texte et tant décriées à droite. Une des pistes consisterait à déposer une proposition de loi sur le sujet ou à l'inclure dans la future loi travail sur laquelle planche le gouvernement pour tourner la page retraites.

**Julia Pascual**